

**RAPPORT
N° 2016/E4/099**

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2016

23 ET 24 JUIN

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**EMPLOIS DE REPRESENTATION OUVRANT DROIT
A L'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION VESTIMENTAIRE
AU SEIN DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : Emplois de représentation ouvrant droit à l'attribution d'une dotation vestimentaire

Le personnel de la Collectivité Territoriale de Corse véhicule l'image de l'institution.

Ainsi, les agents ayant une mission de représentation doivent pouvoir bénéficier d'une dotation vestimentaire appropriée.

Ces vêtements devront être systématiquement portés pendant les heures de service.

Un insigne représentant la CTC devra être porté sur le costume.

Les fonctions éligibles à l'attribution d'une telle dotation sont les suivantes :

- agent d'accueil du public à titre principal ;
- chauffeur ;
- huissier ;

Le contenu de la dotation de représentation est limitativement énuméré ci-après :

Pour les agents d'accueil du public à titre principal :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 4 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris foncé 4 chemises blanches 2 cravates grises
DOTATION ESTIVALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 6 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris clair 6 chemises blanches 2 cravates grises

Pour les huissiers situés au 3^{ème} étage de l'Hôtel de Région :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 4 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris foncé 4 chemises blanches 2 cravates grises
DOTATION ESTIVALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 6 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris clair 6 chemises blanches 2 cravates grises

Pour les autres huissiers :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 2 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris foncé 2 chemises blanches 1 cravate grise
DOTATION ESTIVALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 3 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris foncé 3 chemises blanches 1 cravate grise

Pour les chauffeurs :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 2 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris foncé 2 chemises blanches 1 cravate grise

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION ESTIVALE	1 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 3 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris clair 3 chemises blanches 1 cravate grise

La dotation vestimentaire sera ainsi composée d'une dotation estivale et d'une dotation hivernale, chacune d'un montant se situant entre 500 euros et 900 euros au regard des résultats de la mise en concurrence des prestataires concernés, organisée dans le cadre des dispositions du code des marchés publics.

Ce rapport sera présenté au prochain comité technique et sera mis en œuvre après avis de celui-ci.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

—————

**DELIBERATION N° 16/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT SUR LES EMPLOIS DE REPRESENTATION OUVRANT DROIT
A L'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION VESTIMENTAIRE**

—————

SEANCE DU

L'An deux mille seize et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie,
- VU** l'avis du Comité Technique en date du 15 juin 2016
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DIT que les personnels de représentation de la Collectivité Territoriale de Corse bénéficient d'une dotation vestimentaire en raison de leur fonction d'accueil du public à titre principal, de chauffeur ou d'huissier.

PRECISE que le contenu de cette dotation de représentation est limitativement énuméré ci-après :

Pour les agents d'accueil du public à titre principal :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 4 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris foncé 4 chemises blanches 2 cravates grises
DOTATION ESTIVALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 6 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris clair 6 chemises blanches 2 cravates grises

--	--	--

Pour les huissiers situés au 3^{ème} étage de l'Hôtel de Région :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 4 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris foncé 4 chemises blanches 2 cravates grises
DOTATION ESTIVALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 6 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris clair 6 chemises blanches 2 cravates grises

Pour les autres huissiers :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 2 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris foncé 2 chemises blanches 1 cravate grise
DOTATION ESTIVALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 3 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris foncé 3 chemises blanches 1 cravate grise

Pour les chauffeurs :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 2 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris foncé 2 chemises blanches 1 cravate grise

DOTATION ESTIVALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 3 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris clair 3 chemises blanches 1 cravate grise
--------------------------	---	--

ARTICLE 2 :

DIT que la dotation vestimentaire sera ainsi composée d'une dotation estivale et d'une dotation hivernale, chacune d'un montant se situant entre 500 euros et 900 euros au regard des résultats de la mise en concurrence des prestataires concernés organisée dans le cadre des dispositions du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures afférentes à la consultation conformément au Code des Marchés Publics.

PRECISE que les dépenses seront imputés au chapitre 930 - compte 60636 sous-programme 5511F et 5311F de la section fonctionnement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI